

Auto-Ecole

BUISSON Annie

www.auto-ecole-annie-buisson.com



29 Rue Lamartine  
52100 SAINT DIZIER  
Tél. 03 25 06 37 61

Agrement : E 10 052 015 00  
Siret : 790 360 903 00047  
TVA intra : FR 74 790 360 903

47 Rue du Linot, Col Dubois  
52130 WASSY  
Tél. 03 25 55 34 87

Agrement : E 03 052 00 490  
Siret : 790 360 903 00013  
TVA intra : FR 74 790 360 903

21 Place Hôtel de Ville  
52220 MONTIER EN DER  
Tél. 03 25 55 34 87

Agrement : E 06 052 01 450  
Siret : 790 360 903 00021  
TVA intra : FR 74 790 360 903

ecole-de-conduite.buisson@orange.fr

Monsieur FAGARD Nicolas

Direction Départementale de l'Équipement

et de l'Agriculture de l'Aube

1 Bd Jules Guesde — BP 769

10026 TROYES

Objet ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée Madame Buisson Annie représentante de la SARL ANNIE BUISSON et filles s'engage à

**Proposer un rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices**

à partir de 2019, nous souhaitons avant la mise en place de ces rendez-vous post permis pouvoir envoyer des moniteurs, monitrices en stages durant quelques jours dans un centre de formation pour qu'ils/qu'elles puissent se former et ainsi pouvoir animer au mieux ces rendez-vous.

Très Respectueusement.

SARL ANNIE BUISSON et filles  
49 rue Lt Col Dubois  
52130 Wassy  
03. 25. 55. 34. 87  
Siren 790 360 903  
E 03 052 00 490

SARL ANNIE BUISSON et filles  
21 place de l'hôtel de ville  
52220 Montier en Der  
03. 25. 55. 34. 87  
Siren 790 360 903  
E 06 052 01 450

SARL ANNIE BUISSON et filles  
28 rue Lamartine  
52100 Saint-Dizier  
03. 25.06.37.61  
Siren 790 360 903  
E 10 052 01 580

Annie Buisson

le 27/11/2021



## 1 - UN STAGE POST-PERMIS POURQUOI ET POUR QUI ?

Cette formation de 7h est mise en place de façon collective dans une auto-école détentrice du label « qualité » et doit être suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis de conduire, elle a pour objectif d'engager une **prise de conscience** sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

### REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles et formations en supervisée ( et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficiés de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis entre temps.

### ADRESSE POSTALE

#### AUTO-ECOLE ANNIE BUISSON

28 RUE LAMARTINE

52100 SAINT-DIZIER



### NOUS CONTACTER

Téléphone : 03.25.06.37.61

Mail : [ecole-de-conduite.buisson@orange.fr](mailto:ecole-de-conduite.buisson@orange.fr)

### REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

## Le stage post-permis

### SOMMAIRE

1 - POURQUOI ET POUR QUI ? ET OÙ SUIVRE UN STAGE POST-PERMIS ?

2 - COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

3 - COMMENT S'INSCRIRE ?

## 2 - COMMENT SE DEROULE LA FORMATION ?



### 7H FORMATION SUR UNE JOURNEE

Avec une pause le matin, une pause l'après midi et une pause le temps de midi d'une heure.



### LE PRIX EST DE 199 EUROS POUR LES 7H DE FORMATION

DEUX THEMATIQUES SONT ABORDEES LORS DE CE STAGE EN PLUS DES RAPPELS ELEMENTAIRES SUR LA VITESSE, LE TELEPHONE AU VOLANT, LA DROGUE ET L'ACCOOL :

- Mieux comprendre et gérer les situations de conduites complexes
- Assurer les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des moyens de mobilités responsables.



## 3 - COMMENT S'INSCRIRE ?

**RAPPEL :** Il faut obligatoirement :

- Être majeur
- Avoir obtenu le permis dans un délai de minimum 6 mois et 1 jour et maximum 11 mois et 10 jours.
- N'avoir commis aucune infraction jusqu'à aujourd'hui, qu'elle soit enregistrée ou sur le point d'être enregistrée
- être enjoué de participer à cette formation.

Si vous remplissez tous les critères veuillez contacter Isabelle ou Nadine pour prendre rendez-vous.

SESSIONS disponibles TOUS LES MOIS.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant - de 2 ans de permis.



GOUVERNEMENT

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE